

Déclaration préalable Unsa-éducation pour le CHSCT-SD du 29 janvier 2016

Madame la Directrice académique, Mesdames et Messieurs membres du CHSCT-SD

Lors du CHSCT-SD du 1^{er} décembre 2015, les organisations syndicales représentatives unanimes avaient dû quitter la séance après un débat préalable à l'examen de l'ordre du jour. Elles entendaient ainsi protester contre les dysfonctionnements importants dans le fonctionnement de cette instance. Au-delà de cette réaction, pour l'Unsa-éducation, il y avait aussi la demande et l'espoir qu'ils disparaîtraient. Le CHSCT est un lieu important pour améliorer les conditions de travail de tous les personnels du ministère de l'Éducation nationale ce qui est un des mandats de notre fédération.

Dans ce cadre, nous pouvons d'abord nous féliciter qu'un CHSCT de remplacement se tienne dans un délai raisonnable. De même, nous sommes aussi globalement satisfaits de la documentation préalable qui nous a été transmise. Cependant, il reste ici des problèmes car un certain nombre de pièces nécessaires à la préparation de cette séance manque. Enfin, nous nous interrogeons sur l'ordre du jour même de cette réunion. Onze points à l'ordre du jour à examiner à partir de 14h30 en sachant, qu'en général, l'heure de fin est aux alentours de 17h 17h30, ne nous semble pas raisonnable. Un petit calcul rapide nous amène à un petit quart d'heure par point. Plus généralement, il est trop fréquent que pour les actions du CHSCT que ce soit les séances ou les visites, le temps manque.

Or, si on se réfère aux orientations stratégiques ministérielles et académiques, « les présidents de CHSCT doivent donner toutes facilités en temps et en moyens matériels aux représentants des personnels pour l'accomplissement de leurs missions ». Force de constater que ce n'est toujours pas le cas. De même, il est aussi dit que « communication doit être donné aux représentants des personnels de toutes informations, pièces et document utile ». Là-aussi, la situation n'est pas encore satisfaisante que ce soit au sujet de l'ordre du jour (circulaire écoles et EPLE absente ; présentation de la protection fonctionnelle des agents ; fiches de RSST signalées ; etc.) mais aussi de certaines actions menées par la DSDEN dont nous apprenons l'existence au détour d'une phrase (groupe de travail PPMS ; formation des assistants de prévention par le Conseil départemental ; etc.). Enfin, « des réunions ou des groupes de travail convoqués par l'administration peuvent être organisés en amont des séances officielles des CHSCT, en tant que besoin, afin de faciliter la préparation et l'analyse collective des points à développer et rendre les séances de CHSCT fructueuses et opérationnelles ». De nouveau, en Vendée, les choses ne se passent pas ainsi. Le GT sur la gestion des enfants difficiles n'est toujours pas à l'ordre du jour.

Nous n'irons pas plus loin maintenant car chacun de ces points nécessiteraient de plus amples développements que nous examinerons au fur et à mesure de l'ordre du jour. Nous constatons donc au final des améliorations mais le chemin à parcourir pour un bon fonctionnement du CHSCT reste long. Nous espérons que les remarques que nous pourrons faire dans ce sens ne resteront pas lettre morte.

Nous vous remercions de votre attention.